



BULLETIN D'INSCRIPTION

■ Enfant

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE (Age) :

ADRESSE :

■ Stage

MARSAC, du 7 au 11 Juillet (35€) : Matin **OU** Après midi
MARSAC, du 15 au 18 Juillet (30€) : Matin **OU** Après midi
LAC DE NEUFONT, du 21 au 25 juillet (35€) : Journée complète
BERTRAN DE BORN, du 28 juillet au 1 aout (35€) : Matin **OU** Après midi

■ Niveau de l'enfant : Test Anti panique OBLIGATOIRE

(Sauf pour « J'apprends à nager », Lac de neufont)

■ Problème de santé de l'enfant : Informer l'éducateur sportif

Diabolo Asthmatique Diabétique Epileptique Allergie
Autres Précisez :

■ Les parents ou responsables légaux

Responsable légal 1 :

NOM :

PRENOM :

TEL : _ _ _ _ _

EMAIL :

Responsable légal 2 :

NOM :

PRENOM :

TEL : _ _ _ _ _

EMAIL :

■ Personne à contacter en cas d'urgence

NOM :

PRENOM :

Tél : _ _ _ _ _

ADRESSE:



■ Autorisation du représentant légal

Je soussigné(e) (Nom du représentant légal) :

Adresse :

.....

Nom et prénom de l'enfant :

Autorise,

- 1/ mon enfant à pratiquer des activités sportives
- 2/ le Grand Périgueux à faire hospitaliser mon enfant en cas de besoin
- 3/ la prise en charge de mon enfant, aux horaires convenus dans le stage,
- 4/ **l'éducateur à exclure temporairement ou définitivement un enfant, si le comportement de celui-ci perturbe le fonctionnement du stage ou du groupe.**

En dehors de ces modalités, le service des piscines du Grand Périgueux décline toute responsabilité.

■ Droit à l'image

En inscrivant mon enfant à l' « Aqua sport », j'autorise le service des piscines du Grand Périgueux à photographier et filmer mon enfant dans le cadre des différentes activités organisées.

Vous acceptez l'utilisation et l'exploitation non commerciale de l'image de votre enfant dans le cadre de la promotion de la piscine notamment sur le site internet du Grand Périgueux, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés par le service.

■ Tenues vestimentaires OBLIGATOIRES

- Tee-shirt (manche courte)
- Short ou survêtement
- **Chaussures de sport**
- **Casquette**
- Maillot de bain (**short de bain interdit**).
- Serviette de bain
- Crème solaire et bouteille d'eau



■ Règlement Aqua Sport :

ACCUEIL DES ENFANTS

L'accueil des enfants inscrits, pour la semaine Aqua sport, se fera à l'entrée de l'établissement, aux horaires convenus dans le stage choisit.

Pour des raisons de sécurité, seuls les enfants inscrits et enregistrés sur les listes pourront assister à la séance. **L'encadrement et la responsabilité des éducateurs du Grand Périgueux prendront fin à 12h30 ou 16h45**, selon les stages.

Passé cette heure, les enfants de + de 10 ans participant au stage, pourront accéder à la baignade.

Une fois entrés dans l'établissement, les jeunes doivent en **respecter le règlement** sous peine de sanctions.

Toute sortie de l'établissement est définitive !

RESPONSABILITE

Le Grand Périgueux est responsable des enfants inscrits pour la semaine de stage, sur la période d'accueil mentionnée sur le programme. Le dossier doit être remis complet et contenir des informations exactes, afin de valider l'inscription.

La prise en charge débute une fois l'enfant noté sur la feuille de présence.

La fin de prise en charge est effective à l'arrivée des parents, après que l'enfant se soit fait noté sur la feuille de départ.

L'accès au bassin, **hors prise en charge, pour les + de 10 ans**, est un accès public « classique » donc sous leur **propre responsabilité** et dans le respect du règlement intérieur de la piscine, sous peine de sanction, voire d'expulsion.

Un comportement inapproprié, lors du stage ou de la baignade, **pourra entraîner des répercussions sur la semaine de stage sportif** et entraîner une exclusion du jeune, si nécessaire, sans pouvoir demander de remboursement.

Date : __ / __ / ____

Signature du représentant légal (**précédée de la mention « lu et approuvé »**) :



**ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET
AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**
(accueils relevant des articles L.227-4 et R.227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R.227-13 et arrêté du 25 avril 2012 ; Code du sport : A322-44 et A322-66

Le test est obligatoire pour la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyonisme, surf de mer et natation.
Il peut être effectué en piscine ou sur le lieu de l'activité pour la pratique de laquelle il est obligatoire.
Le test doit être effectué sans brassière de sécurité (circulaire du 30 mai 2012).

Date du test :

Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acquises : (cocher les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres (Attention : 50 mètres pour les plus de seize ans qui pratiqueront une activité voile)

Résultat du test : **satisfaisant** **non satisfaisant**

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification (voir informations au verso) :

Etablissement d'appartenance :

Numéro de carte professionnelle d'éducateur sportif :

Signature :